



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 MAI 2021 N° 1

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Serge MARCELLAK**, Maire, en suite de convocation en date du 19 mai 2021.

Etaient présents: M. Switalski, Mme Gauthier, M. Norel, Mmes Domart, Godart et M. Blondel, Adjoint ; Mme Baclet, M. Corgiat, Mme Lépine, MM. Piteux, Codevelle, Pouilly, Mmes Jaskulski, Ledée, MM. Joly et Antochewicz, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. Hoberg, Bollier, Mmes Ricart, Hoberg, M. Bugzel.

Mmes Urbanski, Proot, Cousin, Antkowiak, MM Czepik, Gayot, Mme Porquet, MM Deplanque, Leroux, Mme Nuez et M. Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM. Norel, Switalski, Codevelle, Mme Baclet, M. Blondel, Mmes Gauthier, Ledée, MM. Pouilly, Marcellak, Marcellak et Antochewicz.

Madame Ludvine Ledée a été désignée comme secrétaire.

Suite à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la réhabilitation du « Bâtiment Lagon Bleu », Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, la décision modificative suivante :

* Dépense réelle d'investissement :
- 023//2313/23 : Constructions : - 8.300,00 €

* Dépense réelle d'investissement :
- 020/2031/20 : Frais d'études : + 8.300,00 €

Le total de la section de fonctionnement s'élève à : 233.162,63 €

Le total de la section d'investissement s'élève à : 209.306,25 €

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n° 1 : Budget Bâtiments Industriels.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK

OBJET :

Décision modificative n°1 :
Budget Bâtiments
Industriels.

Délibération affichée

Le 31 mai 2021

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 01/06/2021

REÇU 01 JUIN 2021





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 MAI 2021 N° 2

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Serge MARCELLAK**, Maire, en suite de convocation en date du 19 mai 2021.

Etaient présents: *M. Switalski, Mme Gauthier, M. Norel, Mmes Domart, Godart et M. Blondel, Adjoints ; Mme Baclet, M. Corgiat, Mme Lépine, MM. Piteux, Codevelle, Pouilly, Mmes Jaskulski, Ledée, MM. Joly et Antochewicz, Conseillers Municipaux.*

Etaient excusés : *MM. Hoberg, Bollier, Mmes Ricart, Hoberg, M. Bugzel.*

OBJET :

**Vente définitive de terrains
à bâtir.**

Mmes Urbanski, Proot, Cousin, Antkowiak, MM Czepik, Gayot, Mme Porquet, MM Deplanque, Leroux, Mme Nuez et M. Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM. Norel, Switalski, Codevelle, Mme Baclet, M. Blondel, Mmes Gauthier, Ledée, MM. Pouilly, Marcellak, Marcellak et Antochewicz.

Madame Ludivine Ledée a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que par une délibération préalable, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur le principe de vente de terrains à bâtir classés au Plan Local d'Urbanisme en zone 1 AUE en sortie d'autoroute.

Délibération affichée

Le 26 mai 2021

Le Maire,

La commune a été approchée par le Président de la SAS Société de Distribution Noeuxoise, Rue Léon Blum à Noeux-les-Mines pour l'acquisition des terrains repris au cadastre de la commune sous les références section AO n° 265, 466, 470, 475, 477, 479, 481, 483, 485, 487, 489 et 491 pour une superficie de 50.684 m².

Vu l'avis des services fiscaux en date du 15 octobre 2019 valable 18 mois, et donc désormais caduque.

Vu la demande d'un nouvel avis formulée en date du 23 avril 2021, non reçu à ce jour, réputé favorable à l'issue d'un délai d'un mois,

Il est proposé au Conseil Municipal de passer outre l'avis des services fiscaux et de vendre lesdites parcelles pour une superficie totale de 50.684 m², au prix de 12,50 euros net vendeur le mètre carré, soit 633.550 euros net vendeur, compte tenu du projet d'aménagement compatible avec les dispositions du PLU et du schéma de cohérence territoriale, de l'identité et de l'expérience du candidat à l'acquisition.

Le notaire chargé de la vente sera Maître Eric Lassue, notaire à Noeux-les-Mines et les frais seront portés à la charge de l'acquéreur.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de vendre les parcelles reprises ci-dessus, à la SAS Société de Distribution Noeuxoise, pour une superficie totale de 50.684 m² au prix de 633.550 euros net vendeur.

L'acte de vente sera rédigé par Maître Eric Lassue, notaire à Noeux-les-Mines et les frais portés à la charge de la commune.

Les crédits seront inscrits au Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU LE 27 MAI 2021



Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le 27 mai 2021



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 MAI 2021 N° 3

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Serge MARCELLAK**, Maire, en suite de convocation en date du 19 mai 2021.

Etaient présents: M. Switalski, Mme Gauthier, M. Norel, Mmes Domart, Godart et M. Blondel, Adjoints ; Mme Baclet, M. Corgiat, Mme Lépine, MM. Piteux, Codevelle, Pouilly, Mmes Jaskulski, Ledée, MM. Joly et Antochewicz, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. Hoberg, Bollier, Mmes Ricart, Hoberg, M. Bugzel.

OBJET :

**Principe de vente d'un
immeuble à usage
professionnel.**

Mmes Urbanski, Proot, Cousin, Antkowiak, MM Czepik, Gayot, Mme Porquet, MM Deplanque, Leroux, Mme Nuez et M. Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM. Norel, Switalski, Codevelle, Mme Baclet, M. Blondel, Mmes Gauthier, Ledée, MM. Pouilly, Marcellak, Marcellak et Antochewicz.

Madame Ludvine Ledée a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à la vente d'une partie de l'ancienne école Louis Pergaud à l'EPSM de Saint-Venant afin que celui-ci construise une nouvelle structure regroupant ses activités dans des conditions optimales, le local érigé sur la parcelle cadastrée section AP n°629, sise Rue Joliot Curie, sera vacant à compter du mois de septembre 2021.

Délibération affichée

Le 31 mai 2021

Le Maire,

Toujours dans l'optique de renforcer l'offre de service et de commerce dans le haut de Noeux-les-Mines, il est proposé d'adopter le principe de vente de cet immeuble à usage professionnel.

Le Conseil Municipal sera de nouveau sollicité sur les conditions de la vente définitive (identité de l'acquéreur, prix, notaire).

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le principe de vente du local érigé sur la parcelle cadastrée section AP n°629, sise Rue Joliot Curie.

Les crédits seront inscrits au Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK



01 JUIN 2021

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 01/06/2021





Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 MAI 2021 N° 4

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Serge MARCELLAK**, Maire, en suite de convocation en date du 19 mai 2021.

Etaient présents: M. Switalski, Mme Gauthier, M. Norel, Mmes Domart, Godart et M. Blondel, Adjoints ; Mme Baclet, M. Corgiat, Mme Lépine, MM. Piteux, Codevelle, Pouilly, Mmes Jaskulski, Ledée, MM. Joly et Antochewicz, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. Hoberg, Bollier, Mmes Ricart, Hoberg, M. Bugzel.

Mmes Urbanski, Proot, Cousin, Antkowiak, MM Czepik, Gayot, Mme Porquet, MM Deplanque, Leroux, Mme Nuez et M. Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM. Norel, Switalski, Codevelle, Mme Baclet, M. Blondel, Mmes Gauthier, Ledée, MM. Pouilly, Marcellak, Marcellak et Antochewicz.

Madame Ludivine Ledée a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des échanges avec la société d'HLM Maisons&Cités ont eu lieu concernant le souhait d'acquérir le local situé Rue de Béthune dans le Quartier Prioritaire de la Ville, cadastré section AH n° 314 pour une superficie d'environ 176 m² et que la ville souhaiterait transformer en local commercial.

Il est donc proposé d'acheter à la société d'HLM Maisons&Cités, le local précité d'une superficie de 176 m² au prix de 28.000 euros.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer l'acte authentique dans ces conditions, acte qui sera rédigé par Maître Hollander, Notaire à Béthune, et dont les frais seront portés à la charge de la commune.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide l'achat du local situé Rue de Béthune dans le Quartier Prioritaire de la Ville, cadastré section AH n° 314 pour une superficie d'environ 176 m² et propriété de la société Maisons&Cités, au prix de 28.000 euros,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera rédigé par Maître Hollander, Notaire à Béthune, et dont les frais seront portés à la charge de la commune.

Les crédits seront inscrits au Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 01 JUIN 2021



OBJET :

Achat à la société
Maisons&Cités, du local situé
Rue de Béthune, cadastré
section AH n° 314.

Délibération affichée

Le 31 mai 2021

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 01/06/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

Echange de terrains.

Délibération affichée

Le 31 mai 2021

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 01/06/2021

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 MAI 2021 N° 5

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Serge MARCELLAK**, Maire, en suite de convocation en date du 19 mai 2021.

Etaient présents: M. Switalski, Mme Gauthier, M. Norel, Mmes Domart, Godart et M. Blondel, Adjoint ; Mme Baclet, M. Corgiat, Mme Lépine, MM. Piteux, Codevelle, Pouilly, Mmes Jaskulski, Ledée, MM. Joly et Antochewicz, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. Hoberg, Bollier, Mmes Ricart, Hoberg, M. Bugzel.

Mmes Urbanski, Proot, Cousin, Antkowiak, MM Czepik, Gayot, Mme Porquet, MM Deplanque, Leroux, Mme Nuez et M. Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM. Norel, Switalski, Codevelle, Mme Baclet, M. Blondel, Mmes Gauthier, Ledée, MM. Pouilly, Marcellak, Marcellak et Antochewicz.

Madame Ludivine Ledée a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de créer une liaison douce entre le Domaine de Marquetin et la Rue St Nicolas, sur l'assiette foncière de la Loisine tubée, des pourparlers ont été menés avec Monsieur et Madame COURCELLE.

Il est proposé d'échanger les parcelles cadastrées section AB 590 et 600 pour 219 m² en nature de cours d'eau busé, propriété de M. et Mme COURCELLE contre les parcelles cadastrées section AB 937 et 938, pour 162 m², propriété de la commune.

L'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 17 mai 2021 fixe une valeur de 1.750 euros pour la propriété de M. et Mme COURCELLE et de 5.300 euros pour la propriété de la commune, estimant que sur les 162 m², 109 m² sont constructibles.

Or, le règlement du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Noeux les Mines rend inconstruitables les terrains situés à moins de 10 mètres du lit de la Loisine, comme le sont les parcelles AB 937 et 938.

Considérant ainsi que les terrains ont la même valeur au mètre carré et compte tenu de l'avantage procuré pour la commune demanderesse pour créer la liaison douce, il est proposé de passer outre l'avis des Domaines en ce que la commune prenne en charge les frais de notaire en l'absence de soulte.

L'échange se fera donc sur la base d'un prix de 1.750 euros sans soulte, devant Maître Emilie Boulnois, notaire à Noeux les Mines et dont les frais seront portés à la charge de la commune.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide l'échange de terrain entre la commune et M. et Mme COURCELLE, aux conditions reprises ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférent devant Maître Emilie Boulnois, notaire à Noeux les Mines et dont les frais seront portés à la charge de la commune.

Les crédits seront inscrits au Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU 01 JUIN 2021

Pour copie conforme, Le Maire,
S. MARCELLAK





**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction Départementale des Finances publiques
Pôle État, Stratégie et Ressources
Pôle d'évaluations domaniales- Immeuble Foch
5, rue du Docteur Brassart
62 034 ARRAS Cedex

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Franck DANNELY
Téléphone : 06 68 62 74 80
Courriel : franck.dannely@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. OSE : 2021-62617-26176
Ref DS : 4109045

Le 17 mai 2021

Le Directeur Départemental des Finances Publiques
du Pas-de-calais

À

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
62290 NOEUX LES MINES

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : terrains cadastrés AB 590 600 (219 m²) et AB 937 938 (162 m²)

Adresse du bien : Noeux les Mines

VALEUR VÉNALE : 1750 € HT (AB 590 600) et 5 300 € HT (AB 937 938)

1 – Service consultant : Commune de Noeux les Mines

Affaire suivie par : David Habourdin

2 – Date de consultation : 10/04/2021

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Demande d'évaluation des extraits non bâtis mentionnés ci-dessus en vue d'un échange entre la commune et Mr et Mme Courcelle

4 – Description du bien

AB 590 600 : 219 m² en nature de cours d'eau busé

AB 937 938 : terrain de 162 m² dont 109 m² constructibles

Département du Pas-de-Calais
Commune de Noeux-les-Mines

Section AB

Domaine de la Rivière

Détachement d'un chemin d'accès

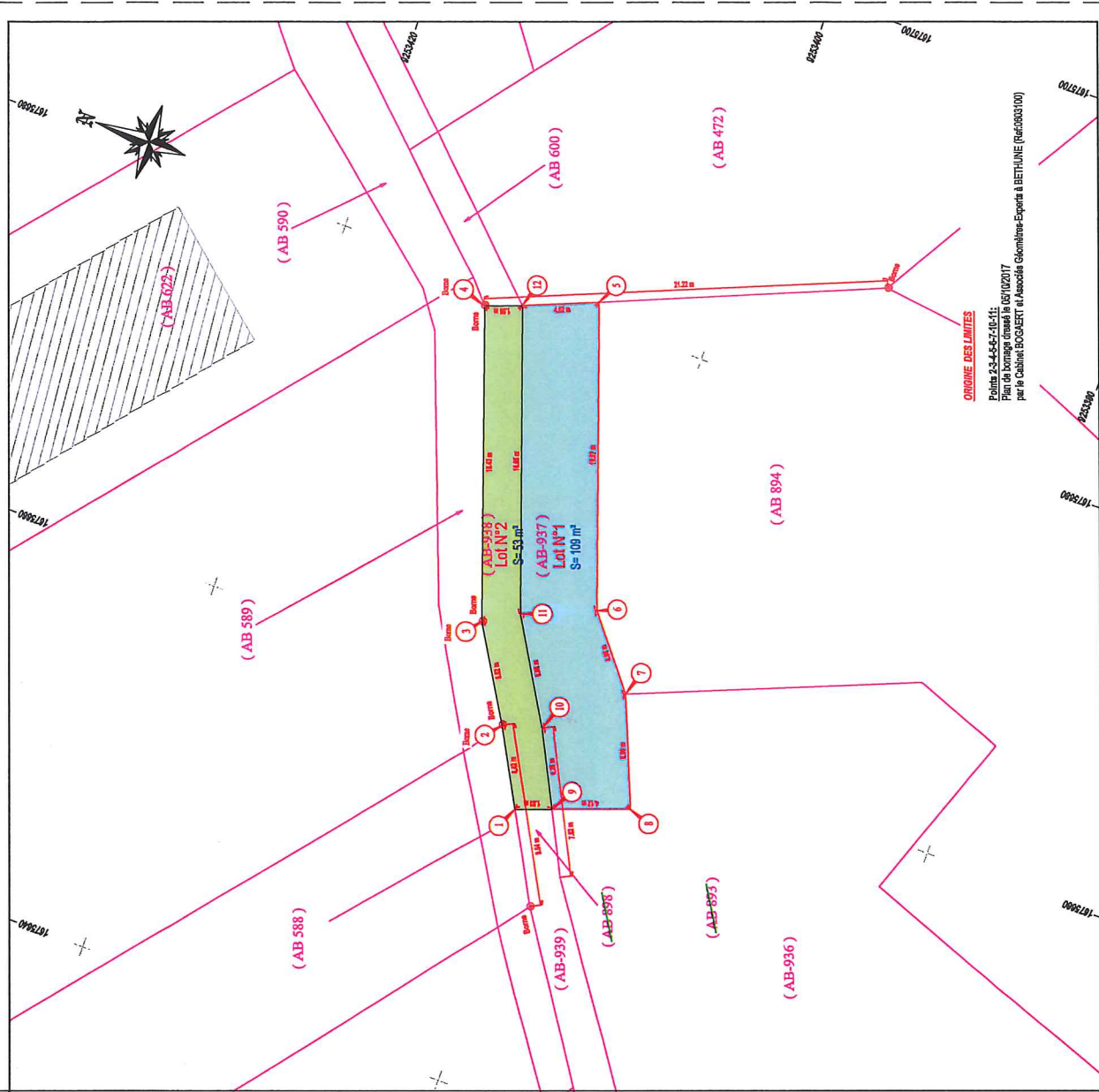
PLAN DE BORNAGE
PLAN DE DIVISION

Système de projection altimétrique : -
Système de projection planimétrique : Lambert CC20 ratuaché par GPS (Teria)
Fichier : 0003102

Modifications	Date	Auteur
Création du plan	21/09/2020	Romain PIGE (pige.geometre@cabinetbogaert.fr)
DA N°1261X	05/02/2021	Romain PIGE (pige.geometre@cabinetbogaert.fr)

Sigle Social BETHUNE Technoparc Futura Rue de l'université - BP 583 62411 BETHUNE CEDEX Tél : 03.21.57.30.54 Email : bogaert.geometre@cabinetbogaert.fr	Sigle Social BETHUNE Agence de LILLERS 6, Rue Fossé Caye 62190 LILLERS Tél : 03.21.51.02.33	Sigle Social BETHUNE Agence de DUNKERQUE 52, Rue Henri Terquem 59140 DUNKERQUE Tél : 03.28.66.76.79
---	--	--

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE





OBJET :

**Mise à jour des procurations
postales.**

Délibération affichée

Le 31 mai 2021

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 01/06/2021

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 MAI 2021 N° 6

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Serge MARCELLAK**, Maire, en suite de convocation en date du 19 mai 2021.

***Etaient présents:** M. Switalski, Mme Gauthier, M. Norel, Mmes Domart, Godart et M. Blondel, Adjoints ; Mme Baclet, M. Corgiat, Mme Lépine, MM. Piteux, Codevelle, Pouilly, Mmes Jaskulski, Ledée, MM. Joly et Antochewicz, Conseillers Municipaux.*

***Etaient excusés :** MM. Hoberg, Bollier, Mmes Ricart, Hoberg, M. Bugzel.*

Mmes Urbanski, Proot, Cousin, Antkowiak, MM Czepik, Gayot, Mme Porquet, MM Deplanque, Leroux, Mme Nuez et M. Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM. Norel, Switalski, Codevelle, Mme Baclet, M. Blondel, Mmes Gauthier, Ledée, MM. Pouilly, Marcellak, Marcellak et Antochewicz.

Madame Ludivine Ledée a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 14 du Conseil Municipal du 4 avril 2019, qui a désigné les agents de la collectivité habilités à retirer les plis contenant les cartes nationales d'identité auprès des services de la Poste.

Afin d'optimiser le mode de réception de ces titres sécurisés et des plis recommandés, tenant compte de la disponibilité des agents et de l'organisation des services, Monsieur le Maire propose l'habilitation d'une personne supplémentaire et d'établir la liste des agents communaux autorisés à retirer les plis contenant les cartes nationales d'identité et les courriers recommandés, comme suit :

- Madame Elisabeth LEFRANCQ,
- Madame Fabienne BERTON,
- Madame Christelle CLABAUT,
- Madame Anne POUX,
- Monsieur Yves PENIN,
- Monsieur Alain JONCKANS.
- Monsieur Bernard ROSIK,
- Monsieur José POIRET,
- Monsieur Jean-Claude NOULETTE.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'établir une procuration au bénéfice des neuf agents communaux susmentionnés, pour réceptionner les cartes nationales d'identité ainsi que les plis recommandés, auprès de La Poste.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 01 JUIN 2021



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



OBJET :

**Appel à projets dans le cadre
du dispositif «Nos Quartiers
d'Été 2021».**

Délibération affichée

Le 31 mai 2021

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 01/06/2021

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 MAI 2021 N° 7

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Serge MARCELLAK**, Maire, en suite de convocation en date du 19 mai 2021.

Etaient présents: M. Switalski, Mme Gauthier, M. Norel, Mmes Domart, Godart et M. Blondel, Adjoint ; Mme Baclet, M. Corgiat, Mme Lépine, MM. Piteux, Codevelle, Pouilly, Mmes Jaskulski, Ledée, MM. Joly et Antochewicz, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. Hoberg, Bollier, Mmes Ricart, Hoberg, M. Bugzel.

Mmes Urbanski, Proot, Cousin, Antkowiak, MM Czepik, Gayot, Mme Porquet, MM Deplanque, Leroux, Mme Nuez et M. Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM. Norel, Switalski, Codevelle, Mme Baclet, M. Blondel, Mmes Gauthier, Ledée, MM. Pouilly, Marcellak, Marcellak et Antochewicz.

Madame Ludivine Ledée a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Régional des Hauts de France a diffusé aux collectivités son Appel à projets dans le cadre du dispositif «Nos Quartiers d'Été 2021».

La Ville de Noeux-les-Mines s'inscrit dans ce dispositif à travers un programme d'activités sur la période allant du 20 juin au 20 Septembre 2021 et s'engage à respecter le Fil rouge 2021 : « Comment la citoyenneté se saisit des enjeux de la nature en ville et des productions locales ».

Il précise que le projet présenté pour un co-financement à hauteur de 4.000€ (40% du montant total) est, soit de maîtrise d'ouvrage communale directe, ou porté par des associations intervenant sur son territoire :

– « Graine de Noeuxois » :

- * Ateliers découverte, sensibilisation à l'environnement (Noeux Environnement),
- * Activités artistiques dans les quartiers (Droit de Cité),
- * Ateliers construction en lien et au cœur des Jardins Partagés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet Nos Quartiers d'été 2021,
- De solliciter, à cet effet, une participation du Conseil Régional des Hauts-de-France,
- De contribuer aux financements complémentaires qui s'avèreraient nécessaires.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré et après que Monsieur Switalski ait quitté son siège pour le vote de cette délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

.../...

- Approuver le projet Nos Quartiers d'été 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter, à cet effet, une participation du Conseil Régional des Hauts-de-France,
- Décide de contribuer aux financements complémentaires qui s'avèreraient nécessaires,
- Les crédits seront inscrits au Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 01 JUIN 2021



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 25 MAI 2021 N° 8

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Serge MARCELLAK**, Maire, en suite de convocation en date du 19 mai 2021.

Etaient présents: M. Switalski, Mme Gauthier, M. Norel, Mmes Domart, Godart et M. Blondel, Adjoint ; Mme Baclet, M. Corgiat, Mme Lépine, MM. Piteux, Codevelle, Pouilly, Mmes Jaskulski, Ledée, MM. Joly et Antochewicz, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : MM. Hoberg, Bollier, Mmes Ricart, Hoberg, M. Bugzel.

OBJET :

Braderie annuelle août 2021 : gratuité des droits de place pour les commerçants noeuxois et les associations noeuxoises.

Mmes Urbanski, Proot, Cousin, Antkowiak, MM Czepik, Gayot, Mme Porquet, MM Deplanque, Leroux, Mme Nuez et M. Gouillard avaient donné respectivement procuration à MM. Norel, Switalski, Codevelle, Mme Baclet, M. Blondel, Mmes Gauthier, Ledée, MM. Pouilly, Marcellak, Marcellak et Antochewicz.

Madame Ludivine Ledée a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 22 avril 2011, fixant les tarifs et droits de place pour les braderies et marchés aux puces.

Délibération affichée

Le 31 mai 2021

Le Maire,

En raison de la crise sanitaire et dans la continuité de la plate-forme digitale e-commerce mise en place à destination des commerçants dont la situation est mise à mal depuis plusieurs mois, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de manière exceptionnelle et temporaire, d'appliquer la gratuité des droits de place, pour les commerçants noeuxois et les associations noeuxoises, à l'occasion de la braderie annuelle qui aura lieu fin août 2021.

Les dispositions de la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 22 avril 2011 sont donc modifiées dans ce sens.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'appliquer, de manière exceptionnelle et temporaire, la gratuité des droits de place, pour les commerçants noeuxois et les associations noeuxoises, à l'occasion de la braderie annuelle qui aura lieu fin août 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 01 JUIN 2021



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 01/06/2021